

AHRF t.30 1958

Documents inédits sur le 9 Thermidor

I

Les documents ci-dessous tirés de la série W (cart. 80, p. 15, 22, 28, 80) sont inédits. Un seul a été utilisé, très partiellement, par Sainte-Claire Deville, dans son livre « La Commune de l'An II » (p. 191, en note). Ils soulignent la préoccupation de l'enquête à faire passer Robespierre pour un dictateur escorté de courtisans. Ils apportent aussi quelques détails sur la séance des jacobins du 9 thermidor.

Le 18 frimaire an III, Garnier-Launay, âgé de 60 ans, ancien juge au Tribunal révolutionnaire, demeurant à Paris au n° 736 de la rue Caumartin, et dénoncé par le juge Foucault, est interrogé (1). Il dit avoir applaudi Robespierre à la séance des jacobins du 9 thermidor « avec tout le public » — Sur une question l'accusant d'avoir menacé Bentabole qui s'apprêtait à répondre à Robespierre, il ajoute « qu'il a remarqué le nommé Loys, membre de la société, comme le plus acharné à vouloir avoir la parole et à interrompre Robespierre ». — On lui demande également s'il n'a pas menacé « Bentabole, Javogue et Billaud-Varenne qui voulaient lui répondre ». Mais il ne dit rien à cela. — Confronté avec Foucault, son dénonciateur, celui-ci dit que Garnier-Launay avait l'habitude, après les Jacobins, d'accompagner Robespierre, ce que l'autre ne nie pas.

Le juge, continuant l'interrogatoire, pose les questions ci-dessous et en obtient les réponses précises suivantes :

D. — S'il ne s'est pas aperçu, lorsqu'il conduisoit Robespierre que sa suite le traitoit avec un respect qui ne convient point à des hommes libres ? S'il n'a pas vu qu'on lui ouvrait respectueusement la porte, qu'on se rangeoit en haye, pour le laisser passer, et qu'on n'entroit qu'après lui ?

R. — Que non, et qu'il ne l'a jamais vu accompagné d'une suite nombreuse.

D. — S'il n'étoit pas du nombre de ceux qui escortoient le conspirateur, lorsqu'il sortait le soir de la séance des jacobins ?

(1) Cet interrogatoire a été signalé par A. Mathiez, *Autour de Robespierre*, p. 210.

R. — Que depuis l'assassinat médité contre Robespierre, en suivant le vœu de son répondant, de faire de son corps un rempart à la représentation nationale, il l'a quelques fois accompagné, en sortant de la séance des jacobins, jusqu'à la place des Piques, ci-devant Vendôme.

D. — S'il ne l'a jamais accompagné jusque chez lui.

R. — Que cela ne lui est arrivé qu'une ou deux fois.

Faure, 28 ans, chef de bureau à la Commission des armées de terre, n° 1172 rue et section de la Fontaine de Grenelle est interrogé le 12 frimaire an III. Il est prévenu d'avoir, dans la nuit du 9 au 10 thermidor, fait la motion aux Jacobins d'exclure tous les députés qui avaient voté contre Robespierre. Faure, qui a été dénoncé par le jacobin Champion, répond « qu'environ 7 heures du soir, suggéré par son collègue de bureau Blanchet, il a demandé le rapport de l'arrêté ce qui fut fait ». Faure est traduit au Tribunal.

Une autre série de documents (W. 20, 28, 80) nous fournit quelques détails intéressants sur l'attitude d'Henriot et la séance à la Commune dans la nuit du 9 au 10 thermidor.

Thiellant, marchand de vin, interrogé le 19 frimaire an III (W 28) déclare s'être rendu à la Commune « entre 8 et 9 heures de relevée, en est sorti environ 9 heures, s'y est rendu à nouveau de 10 heures à 10 heures trente. » Il craignait alors une insurrection des « ouvriers, à cause de la loi du maximum » et s'est aperçu, lorsqu'il étoit à la Commune, d'un mouvement populaire sur la place de Grève. Ceci est confirmé par Jean-Louis Masson qui étoit à la Commune de 11 heures à 11 heures 30. Thiellant a refusé de prêter serment à la Commune. Joseph-François Le Masson, ex-prêtre, ex-chanoine de St-Etienne des Grez, marié depuis le 4 septembre 1792, qui a remis ses lettres de prêtrise au Conseil général de la Commune le 19 vendémiaire an II et est en 1794 assesseur du juge de paix de la section Chalier, s'est rendu à la Commune à 10 heures un quart de relevée le 9 thermidor. « il y a vu Robespierre jeune dont il a entendu le discours, et un autre, à ce qu'il croit... »

L'officier de paix Damour, de la section des Arcis, 47 ans, est accusé (19 frimaire an III, W 20) d'avoir « dans la nuit du 9 au 10 therm... détaché les cordes avec lesquelles nos braves patriotes Henriot et ses aides de camp étoient liés au Comité de sûreté générale ; les voici ces cordes, elle valent pour moi une couronne civique, je ne les donnerois pas pour un million. » D'après son dénonciateur et collègue Louis-Honoré Berthault, il aurait vu Damour « en la séance du Conseil général de la Commune de Paris placé en parquet en face du Président et dire au public en lui montrant des cordes qu'il a

tirées de sa poche et parmi lesquelles étoient des longes de chevaux, citoyens, voilà avec quoi on avait attaché dans le Comité de sûreté générale nos braves patriotes en parlant de Henriot et de ses aides de camp, je ne les donnerois pas pour un million, c'est une couronne civique pour moi, c'est moi qui les ai détachés, ils étaient liés par le bras et par le corps et Henriot en avoit les poignets gonflés tant on les avoit serrés ; alors le public a applaudi de ce qu'ils avaient été mis en liberté. » Cette déclaration est contraire à ce que dit quant au lieu (section des Arcis), Sainte-Claire Deville (op. cit., p. 235, note I) où Damour aurait prononcé les paroles énoncées ci-dessus. Sainte-Claire Deville donne d'ailleurs une référence fautive (W 79 au lieu de W 20).

Sur l'action indélicate de Hanriot, Pierre-Louis Moëssard ou Massard, 48 ans, membre du Comité de surveillance du Département de Paris, aurait vu Hanriot le 9 thermidor au moment « où il passait rue Honoré pour se rendre au Comité de sûreté générale à l'effet de soustraire Robespierre au décret d'arrestation décerné contre lui ». Il était entre 4 et 5 heures du soir. Massard, d'après son dénonciateur, le gendarme Pierre Taupin, aurait crié : « Hardy, Henriot nous te soutiendrons au péril de notre vie ». L'accusé répliqua : « Ne connaissant pas les événements du jour, ayant ouï dire que les ouvriers s'insurgeaient contre la loi du maximum, et croyant qu'Henriot étoit chargé par la Convention de donner force à la loi, il lui dit à dix pas : Bonjour, Henriot, courage... » Massard fut mis en liberté de 22 frimaire an III.

Le Comité de la section du Temple rapporte dans sa délibération (procès-verbal de la séance permanente du 9 thermidor ; W 80) que Hanriot a convoqué dans une maison le citoyen Talbot, maçon, membre de la Commune, lequel l'attendait sur le boulevard. « Hanriot était entouré de beaucoup de monde, qu'il lui avoit donné l'ordre (à Talbot) de n'obéir qu'à lui général et à la Commune de Paris » « que le déclarant a alors demandé cet ordre par écrit, qu'Henriot lui a répondu qu'il ne donnoit que des ordres verbaux ».

D'autre part Talbot déclare qu'il était à la Commune entre 7 heures et 11 heures et quart « que se sentant incommodé, en est sorti, et voyant que l'affaire était sérieuse, et qu'elle n'entroit pas dans ses principes, il est allé coucher au palais Marchand... et qu'il est demeuré jusqu'à aujourd'hui midi (10 thermidor). » Il prétend qu'il ignorait « s'il devoit se présenter à la Convention nationale ou à sa section, et qu'il a pris le parti d'aller se coucher. » Il semble qu'un mot d'ordre ait été donné par Hanriot. Ce mot de passe fut donné à Léonard Bourdon par Martin « qui le tenoit d'Ulrich, aide de camp d'Henriot » (W 80). Il appert également d'après différentes

dépositions de canonniers, extraites de la même source (en particulier celle de Dinanceau, lieutenant de la compagnie) que « sur le 11 heures du soir à peu près, Fontaine... » proposa aux canonniers de se rendre « chez le traiteur de la rue du Mouton, et que leur dépense y seroit payée par Henriot ». Enfin un dernier document, l'interrogatoire du concierge de Sainte-Pélagie, Dauphinot, et du greffier Digeon, nous apprend que Nicolas et Dumas furent amenés vers cinq heures du soir le 9 thermidor,

II

Sur les élèves de l'Ecole de Mars. — La lettre inédite suivante, extraite des Archives de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (Série 21, Carton : Famille - Moniteur) est curieuse à plus d'un titre. Rédigée par cinq élèves de l'Ecole de Mars, elle raconte d'une manière pittoresque les événements de Thermidor. De plus, elle traduit d'une façon bien involontaire, une grande vérité sociologique : le matériel, la vie quotidienne et ses soucis primant l'idéal. Nous voyons ces garçons de l'Ecole de Mars devant qui, un moment au soir du 9 thermidor, la Convention trembla, sachant leur attachement à Lebas, ne s'occuper que de la fête fixée pour eux le 9 thermidor. Nous voyons aussi l'enthousiasme populaire acclamer surtout un nom, celui de Collot d'Herbois. L'action décisive est plus forte sur la pensée des masses que l'idéologie.

« Liberté, Egalité ou la Mort.

Du camp de la plaine des Sablons près Paris. Le 13 Thermidor 2e année républicaine française une et indivisible et démocratique.

Si jusqu'à aujourd'hui nous avons tardé de vous donner de nos nouvelles a De [...] (2). L'arrangement du camp et les instructions que nous avons cest qu'on nous a tous changés et rechangés de millerie en millerie, de centurie en centurie (3). Mais asteure nous somes au nombre de trois mille et puis cinq à six cents quil sont venus à leurs frais en même temps pour vous annoncer les nouvelles conspirations qui se sont De couvertes ; on avait envie de nous égorger non seulement nous mais la Convention nationale puisque le lendemain onze thermidor nous devions avoir un roy. Mais grâce à Colloderbois ; quil les a dénoncés Dans la nuit du dix à onze ; leur complot liberticide s'étoit formé puisque les chefs de millerie avoit

(2) En blanc dans l'original.

(3) « Chaque millerie (1.000 jeunes gens) se composait de dix centuries — chaque centurie se divisant en dix décuries, chacune de dis hommes. » ([A. Chuquet, L'Ecole de Mars, 1899, p. 67](#)).

fait choisir Des [...] (4) de ceux qu'ils savait le mieux manœuvrer dont nous en étions du nombre pour aller célébrer la fete ; Le jour de la décade à Paris en l'honneur du jeune Barras et Dagricole Vialla tous les deux morts pour la Liberté mais dans la [...] (5) ou on venoit nous égorger La Dénonciation [...] (6) et D'abord ils furent arêtés et le Lendemain ils ont été guillotiné il y avait un des représentants de ceux qui sont près de nous nomé Le Bas il y avait notre général (7) il y avait le commandant de la garde nationale de Paris Et tout son Etat major et la municipalité et des membres du Comité de Sallut public dont voicy les noms Robespierre Le jeune et Robespierre Lainé il y avait Saint Just et hanriot et Dumas président du tribunal révolutionnaire tous membres de cette conspiration mais avant que le glaive de La loi les a frapés et la médecine nationale les a guéris il y a Robespierre le jeune qui a sauté Les fenêtres De tuilleries Là ou était ; lecy devant robespierre Lainé s'est tiré un coup de pistolet dont la Balle lui a sorty par le front voilla tous les conspirateurs ; pour en revenir à la fete, Dans la nuit du onze des Représentants envoyés par la Convention près notre école nous sont venus réveiller à voix basse (8). On nous a fait ranger en bataillon quarté et nous ont anoncé la nouvelle et nous ont fait Doner des armes nécessaires près à se défendre s'il venait nous attaquer mais on les avoit déjà fottus dedans mais quoique la faitte renvoye le lendemain craignant qu'il arriva quelque chose à la Convention Deux mille 5 cents élèves ils sont allés Là ou nous avons deffillé dans la salle de la Convention là ou nous avons renouvelé le serment que nous avons sy souvent protégé et les cris spontanés de Vive la République vive la Convention et vive Collot derbois se sont fait entendre ; ensuite un bon repas nous attendait sur la place de la Révolution la ou était déjà dressé la guillotine ; pour punir les conspirateurs nous avons passé la journée à chanter aux farandolles et aux divertissements Les représentants du peuple avec nous La Convention enroullé de sentinelles, on les a guillotiné sur les 5 heures du soir nous se somes retournés au camp avec deux cents pièces de canons et la journée a été finy nous tacherons moyen de profiter des instructions qui nous sont donés pour dans deux mois La les aprendre à nos camarades nous tacherons moyen de faire honeur à Lagent national qui nous a envoyés et ainsi que l'administration Du District car on a déjà renvoyé beauquop nous somes toujours dévoués à la patrie.

(4) En blanc dans l'original.

(5) Déchirures de l'original.

(6) Déchirures de l'original.

(7) Bertèche, général commandant l'Ecole de Mars.

(8) Bentabole et Brival (cf. [A. Chuquet, op. cit., p. 158](#)).

Sallut et fraternité.

Vive la république.

Trulliet, ellève de l'Ecolle de Mars,
Carrière (9), Cafin, Robin (10), Calès (11).

Au dos : A la solide républicaine et montagnarde....., [illisible].

III

Sur le rôle de Féraud. — Le conventionnel Féraud fut massacré par le peuple de Paris le 1^{er} prairial, lors de l'émeute du la faim. Mathiez écrit dans sa « Réaction thermidorienne » ([p. 246-247](#)) que « Féraud était haï du peuple... parce qu'il était chargé, avec Barras et Rouyer du ravitaillement ». Il ajoute un certain nombre de griefs populaires à l'encontre de ce représentant. Le document inédit (Bibl. historique de la Ville de Paris : Série 21, Divers B) que nous publions montre clairement que Féraud était connu comme anti-robepierriste et jette un jour nouveau sur son attitude le 9 thermidor. Il y avait peut-être là une autre cause aux fureurs populaires qui lui ôtèrent la vie !

« Jourdan, représentant du peuple à ses collègues membres du Comité d'Instruction Publique.

de Clamecy le 6 Prairial L'an 3^e

La Convention nationale ayant décrété que ceux de ses membres qui connoitroient des faits capables d'honorer la mémoire de l'infortuné Ferraud les transmettroient à votre Comité, je viens m'acquitter de ce Devoir.

dans la nuit du neuf thermidor, on vint annoncer à la Convention qu'henriot étoit libre, et qu'il arrivoit avec une foule armée (12). Sept à huit de mes Collègues, parmi lesquels je reconnus Garnier de l'Aube sortirent avec moi de l'assemblée. Nous nous précipitâmes armés de pistolets à la sortie du côté du Carrouzel par le grand escalier. déjà les pièces de canon avoient quitté leur place et les canoniers séduits les emme-

(9) Carrière Antoine, originaire de la Lozère, District de Meirvegs (Cf. [A. Chuquet, op. cit., p. 283](#)).

(10) Robin Sylvain, de l'Indre, district d'Indremont (Chatillon-sur- Indre), cf. [A. Chuquet, op. cit., p. 277](#).

(11) Jean Calès, de la Haute-Garonne, district (9^e Villefranche ; cf. à son sujet : [A. Chuquet, op. cit., p. 275](#)).

(12) Environ huit heures du soir. Sainte-Claire Deville écrit : « Mon député resté inconnu, qui peut-être a aperçu de loin, dans l'obscurité tombante, l'énergumène (Hanriot) perché sur son cheval... croit sans doute que le général donne l'ordre d'attaque » (La Commune de l'An II, p. 253). P. Sainte-Claire Deville ne parle pas de l'action offensive de Féraud et de Garnier (de l'Aube).

noient aux ordres d'henriot, le brave Ferraud le pistolet à la main ordonne aux Canoniers de revenir à leur poste, ils obéissent, pareil ordre s'exécutoit de l'autre côté. Enfin à peine les canons sont-ils en place que Ferraud, au nom de la Convention, et d'une voix vigoureuse, il adresse, ces mots aux Canoniers :

Braves Canoniers, au nom de la Convention nationale, je vous commande de faire feu sur ces scélérats, qui, l'aient entendu, fuient à toute bride. Voilà citoyens Collègues la vérité puisse-t-elle servir à consoler ses mânes, sa famille et ses amis.

Jourdan. »

Tous ces documents sont passés inaperçus à Sainte-Claire Deville dont le livre déjà cité contient par ailleurs un certain nombre d'inexactitudes ou d'hypothèses gratuites (13).

Puissent-ils montrer, un peu plus qu'on ne le savait déjà, le désarroi qui saisit les Robespierriens dans l'adversité. Ils soulignent amplement et l'attachement du petit peuple à l'Incorruptible et l'importance de la crise sociale sans laquelle, nous le pensons, l'effort des Thermidoriens contre Robespierre eût été vain.

Jean PALOU.

(13) « Hanriot, gisant blessé au fond de la courette où la fureur de Coffinhal l'a précipité » (p. 318-319). C'est là prendre sa propre hypothèse pour la réalité. « Damour restera de longs mois détenu » (p. 235, note I) et le même Damour meurt le 10 thermidor (p. 331).